

Message du Conseil communal au Conseil général n° 196 du 19 septembre 2022

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 380'000.- pour les années 2022-2026 nécessaire à la reprise, au tri, à l'entreposage et à l'organisation de la gestion des archives communales et/ou bourgeoises des villages de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier

1. Préambule / Objet

Depuis la fusion en 2013, les archives de la commune mixte de Haute-Sorne sont situées sur plusieurs sites. Si une partie des archives a d'ores et déjà été rapatrié à Bassecourt, il reste encore un travail important à effectuer pour réunir toutes les archives en un seul lieu répondant aux différentes normes permettant un stockage dans des conditions de conservation optimales.

2. Introduction

La convention de fusion prévoyait un rapatriement des archives en un seul endroit. Si la première législature n'a pas permis d'effectuer cette tâche, faute de temps, la deuxième a vu la mise en place d'une commission spéciale qui a pour objectif d'organiser le rapatriement de tous les documents, de préparer l'endroit où seront entreposées les archives, de définir les nouvelles cotes d'archivage ainsi que de numériser une partie des documents de la nouvelle commune fusionnée.

3. Considérations générales

Les archives sont soumises à l'Ordonnance concernant l'administration des archives communales (RSJU 441.212). Cette dernière régit les normes en vigueur concernant l'entreposage et la conservation des documents. Concrètement, le travail consiste à établir un inventaire de toutes les archives communales, de séparer les archives historiques des archives à trier, de trier les archives selon l'ordonnance, de les encartonner, de définir un nouvel emplacement et une nouvelle cotation pour les documents et enfin de les entreposer selon un plan d'archivage.

Dans un deuxième temps, il y aura la nécessité de numériser certains documents étant toujours actifs et utilisés par l'administration communale.

La planification pour ce projet est la suivante :

Année	Tâches
2022	Transfert des archives de Soulce et Undervelier, tri et encartonnage
2023	Transfert des archives de Glovelier, tri et encartonnage
2024	Tri selon directives d'archivages et nouveau plan de classement
2025	Création du plan d'archivage et inventaire des documents
2026	Numérisation des documents Haute-Sorne et informatisation du plan d'archivage et du plan de classement



Figure 1 Exemple de stockage avant traitement

Les exemples (figures 1 et 2) démontrent que le travail d'encartonnage et d'inventaire est fastidieux et demande un temps considérable, raison pour laquelle une personne doit être assignée à cette tâche durant la majeure partie du projet.



Figure 2 Exemple de stockage après traitement



Figure 3 Local destiné aux archives des 5 sites

L'image ci-dessous (figure 3) montre le local qui accueillera les archives communales et dont la taille permettra de réunir tous les documents des villages avant la fusion de 2013 en un seul endroit moyennant des aménagements décrits dans les coûts.

4. Coûts

Les coûts sont les suivants :

Désignation	Montant en CHF
Reprise des coûts 2021 mobilier et transport	6 150
Coûts 2022 mobilier et transport	7 400
Reprise des coûts commission 2021	3 500
Coûts commission 2022-2026	15 000
Salaire auxiliaire CDD 2023-2026 - employé spécialisé archives (brut y.c. charges sociales patronales)	264 000
Développement informatique	10 000
Sol analyse dalle + réfection	22 000
Matériel fenêtres	4 000
Étagères bois	15 000
Sanitaires	5 000
Mise aux normes	2 000
Déménagement et transport	6 000
Temps de l'administration valorisé	19 950
Total	380 000

Tableau 1 : Source : Chancellerie – Commune de Haute-Sorne

5. Considérations financières

La loi sur les marchés publics est respectée et il est prévu d'adjuger les travaux selon la procédure de gré à gré.

Désignation	Total en CHF
Projet archives communales	380 000
Investissement total	380 000
Le demande de crédit porte sur un montant de	380 000

Tableau 2 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

6. Financement

Désignation	Montant en CHF
Coût total du projet	380 000
Besoin de financement	380 000

Tableau 3 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les autres immobilisations corporelles du PA, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 10 ans, soit un taux d'amortissement de 10,00%.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est répartie en fonction 0220 « Services généraux – Chancellerie, secrétariat ».

Investissement net : CHF 380'000.-

Charge financière annuelle - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	38 000
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		7 600
Charge annuelle à charge du compte		45 600

Tableau 4 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet, et invite le Conseil général à adopter ce crédit cadre, de même qu'édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 31 août 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat